

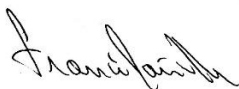
**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement de modification # 73-3 modifiant le règlement administratif numéro 73, dont l'effet est l'ajout de dispositions relatives à la délivrance d'une attestation de conformité pour installation sanitaire par un professionnel autorisé; a reçu les approbations requises à son entrée en vigueur.

Adoption du règlement de modification le 10 mai 2021.

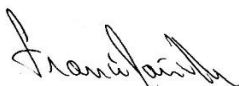
Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 750, rue Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures. De plus, une demande pour l'obtention d'une copie informatique peut être acheminée par courriel : dg@st-cleophas.qc.ca

Fait et donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 11e jour de mai 2021



Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme
Donnée à St-Cléophas-de-Brandon
Ce 11 mai 2021



Francine Rainville
Directrice générale, secrétaire-trésorière